

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS
SPORTIFS DU CANADA

CRDSC

Plan stratégique à long terme 2012-2016

Adopté par le Conseil d'administration le 13 juillet 2011

Préface de la présidente du Conseil d'administration

En 2012 nous célébrerons 10 ans d'existence du système de règlement extrajudiciaire des différends dans le milieu du sport au Canada. En anticipation de cette étape importante, le Conseil du CRDSC a été amené à jeter un regard sur ce qui avait été accompli jusqu'à maintenant et à réfléchir à ce qui pourrait être entrepris pour continuer de faire progresser le CRDSC et pour renforcer sa position, tant au Canada et sur la scène internationale.

Ce plan stratégique est la culmination de consultation et de collaboration. Il rend compte de la situation actuelle du CRDSC et de la vision du Conseil d'administration et du personnel pour l'avenir du CRDSC. Maintenant que le CRDSC s'est imposé comme l'un des acteurs importants du système sportif du Canada, la grande priorité sera de maintenir et d'améliorer la qualité de ses activités de base, tout en restant ouverts aux possibilités de croissance et de développement grâce à l'innovation. Au nom du Conseil d'administration, je suis fière de présenter ce plan stratégique, qui témoigne de l'engagement du CRDSC, envers tous les athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles et administrateurs de sport du Canada, de continuer à s'acquitter de son mandat dans toute la mesure de ses moyens.

Carla Qualtrough
Présidente du Conseil d'administration du CRDSC

Contexte et sommaire

Le Conseil d'administration du CRDSC s'est réuni les 3 et 4 juin 2011 pour tenir une séance de planification stratégique d'un jour et demi. Le Centre venait d'engager quatre nouveaux membres du personnel et traversait une période de changement organisationnel. La séance a porté en bonne partie sur la structure du Conseil d'administration et sur le mode de fonctionnement qu'il devrait dorénavant adopter.

La structure de gouvernance et la culture de l'organisation ont reçu beaucoup d'attention, étant donné que le CRDSC avait connu une importante période de croissance et de développement au cours de ses premières années d'existence. Or la plupart des grandes difficultés auxquelles fait face toute nouvelle organisation ont depuis été surmontées et le CRDSC est maintenant en bonne position pour s'efforcer d'atteindre un niveau de service encore plus élevé et, avec sa nouvelle équipe, libérer le Conseil d'administration de certaines tâches opérationnelles.

Il a été primordial de passer en revue la structure de gouvernance et le rôle du Conseil d'administration, du personnel et des comités, et cette tâche a été accomplie dans les mois qui ont suivi la séance de planification stratégique.

Le groupe a également conclu que les activités principales du CRDSC, c'est-à-dire la médiation et l'arbitrage, ainsi que la prévention, devraient demeurer au centre de ses efforts. Il s'est par ailleurs réjoui de la présence des nouveaux membres du personnel et de leur expertise, pour susciter des idées et concepts nouveaux en matière d'éducation et de prévention.

Voici les cinq secteurs stratégiques qui ont été définis :

1. Perfectionnement des activités principales
2. Prévention des différends par l'éducation
3. Renforcement des partenariats nationaux
4. Développement des affaires
5. Transparence et responsabilité

Mission

L'article 10 de la [Loi favorisant l'activité physique et le sport](#), qui a créé le **Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC)**, énonce ainsi la mission du CRDSC :

« Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière ».

Les objectifs du CRDSC visent l'éducation et la prévention ; son rôle est de fournir des outils et des conseils afin de permettre que les différends mineurs soient réglés rapidement et de façon informelle. Le CRDSC est dynamique et tisse des liens avec les principaux intervenants de la collectivité sportive afin de minimiser le besoin de recourir à ses autres services : l'arbitrage et la médiation.

Vision globale

Recourir à l'éducation comme moyen de prévention des différends, créer une culture d'équité en ce qui a trait aux différends sportifs et fournir des services de RED de calibre mondial aux intervenants du milieu sportif.

Historique et profil de l'organisation

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) est né d'une prise de conscience de la nécessité d'offrir à la communauté sportive canadienne des moyens pour prévenir les conflits et, lorsqu'ils sont inévitables, les régler. En janvier 2000, l'honorable Denis Coderre, alors secrétaire d'État (Sport amateur), a lancé un projet d'étude afin d'enquêter sur les solutions possibles pour aider la communauté sportive à régler ses différends de façon rapide et efficace. Un groupe de travail, responsable d'élaborer un système qui saurait répondre à la nécessité ci-haut mentionnée, a été formé et il a déposé son premier rapport qui recommandait la mise en place d'un programme de prévention et de règlement des différends. En août 2001, un comité de mise en œuvre a été chargé de développer une méthode d'implantation du système proposé par le groupe de travail.

Le programme intérimaire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002 pour offrir des services de règlement des différends à la communauté sportive au niveau national. La *Loi favorisant l'activité physique et le sport* a été adoptée en mars 2003 afin de constituer un organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs. Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 pour succéder au programme ADRsportRED et pris la responsabilité d'entendre tous les dossiers liés à des affaires de dopage au Canada, à compter de juin 2004.

Aujourd'hui, le CRDSC a un effectif de cinq personnes à temps plein, une liste de 45 arbitres et médiateurs, et se rapporte à un Conseil d'administration de douze membres. En moyenne, le CRDSC traite 45 dossiers par an, dont la moitié environ sont reliés à des affaires de dopage. Outre les activités du Tribunal, le CRDSC a un Centre de ressources pour la prévention des différends, qui fournit aux membres de la communauté sportive du Canada des outils pour aider à prévenir et réduire les risques de différends sportifs.

Vision pour 2012 - 2016

Le CRDSC est un centre d'excellence reconnu, respecté et accepté à l'échelle nationale, qui utilise les processus de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage pour régler les conflits dans le milieu sportif; et qui fournit des services d'éducation à tous les ONS et OSM dans le but de prévenir les différends.

Résumé des stratégies principales

a) Perfectionnement des activités principales

Le succès du CRDSC repose sur la qualité de ses activités principales (la médiation et l'arbitrage). Au cours des quatre prochaines années, le CRDSC compte mettre en œuvre des systèmes qui continueront à faire de cette organisation un centre d'excellence et un modèle de rôle pour les autres pays en matière de médiation et d'arbitrage dans le domaine du sport.

b) Prévention des différends par l'éducation

Le CRDSC veut accroître la visibilité des services de médiation et d'arbitrage dans le domaine du sport ainsi que des stratégies de prévention auprès des utilisateurs potentiels et du groupe actuel d'utilisateurs concernés.

c) Renforcement des partenariats nationaux

Pour pouvoir réaliser son objectif d'être accepté et largement utilisé dans le système sportif du Canada, le CRDSC devra établir des relations dans l'ensemble du système sportif et mettre à profit les autres organismes.

d) Développement des affaires

Le CRDSC souhaite vivement étendre ses activités au-delà des équipes nationales et des frontières du pays. De plus en plus, la technologie et le sport abattent les frontières, et le CRDSC veut partager ses connaissances et ses services dans d'autres pays.

e) Transparence et responsabilité

Le CRDSC s'efforce de contribuer à la transparence et à la responsabilité du système sportif du Canada en servant de modèle de pratiques exemplaires de gestion.

Buts et objectifs du programme

Perfectionnement des activités principales

Objectif : Continuer à offrir la meilleure expertise au pays et faire preuve de dynamisme et d'innovation dans la prestation des services.

1. Élaborer la structure requise pour offrir des services de RED optimums en établissant et en renouvelant une liste d'arbitres et médiateurs qualifiés;
2. Élaborer la structure requise pour offrir des services de RED optimums en réexaminant et en mettant à jour périodiquement les règles de procédure du tribunal;
3. Améliorer la base de connaissances du CRDSC en formant les membres du personnel, les arbitres et les médiateurs.

Prévention des différends par l'éducation

Objectif : Sensibiliser davantage à l'élaboration de politiques et aux droits des entraîneurs et des athlètes - Accroître la notoriété du CRDSC auprès des athlètes et entraîneurs de 30% d'ici quatre ans.

1. Lancer des initiatives en matière d'éducation et de prévention des différends;
2. Promouvoir l'utilisation des outils et informations du Centre de ressources de prévention des différends du Centre;
3. Élaborer et maintenir à jour un kiosque d'information avec personnel, contenant des documents et des dépliants sur la prévention et le règlement des différends;
4. Renforcer la capacité des décideurs et participants du système sportif du Canada d'élaborer des politiques judicieuses qui réduiront les risques de différends.

Renforcement des partenariats nationaux

Objectif : Faire en sorte que les décideurs et leaders du milieu sportif feront la promotion du CRDSC et le recommanderont auprès des parties prenantes.

1. Améliorer les partenariats actuels et en créer de nouveaux afin de partager l'expertise et les bonnes pratiques, et de maximiser les effets des ressources respectives.

Développement des affaires

Objectif : Rehausser le profil sur la scène internationale et l'étendre au-delà du secteur des équipes nationales au Canada.

1. Étendre l'accès aux produits et services de prévention et de sensibilisation du CRDSC à une clientèle cible secondaire;
2. Fournir des services de facilitation de règlement, de médiation et d'arbitrage indépendants et de calibre international.

Transparence et responsabilité

Objectif : Élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes et responsables.

1. La transparence exige que le CRDSC procède à de vastes consultations afin de connaître les intérêts du milieu, fasse connaître les plans et les décisions, partage l'information largement et en temps opportun, et agisse constamment de manière ouverte.
2. Pour agir de manière responsable, le CRDSC devra prendre pleinement en charge le Conseil d'administration, être à son écoute et faire l'objet de sa surveillance.